



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 Mai 2025

Membres présents 22

29

Membres en exercice :

Procurations 7 **VOTES** 22

22 POUR CONTRE 1

L'an deux mille vingt-cing Et le douze du mois de MAI ABSTENTIONS 1

Date de convocation : 06/05/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS: Mme LOUVION Cécilia à M. SPAGNOU Daniel

Mme RODRIGUEZ Colette **TEMPLIER Jean-Pierre** à Mme JOURDAN Elodie à CODOUL Bernard Mme ODDOU Sylvia **REYNIER Christine** à M. MUNS Anthony **CLARES Patrick** à Mme SCHMALTZ Emilie **LAUGIER Nicolas** à Mme SEBANI Stéphanie à JAFFRE Sylvain

ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-04-08-SF

OBJET: SUBVENTIONS 2025 + AVENANT CONVENTION - FOIRE EXPOSITION

Mme GHERBI et MM. SPAGNOU, TEMPLIER et LAUGIER, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2025 la subvention suivante :

<u>N°</u> **ORGANISME Exceptionnelle** Normale 98 **FOIRE EXPOSITION** 35 000 € 15 000 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et de la FOIRE EXPOSITION.

N° d'ordre	Organisme	Montant Subventions 2025	Normale	Exceptionnelle
98	FOIRE EXPOSITION	50 000 €	35 000 €	15 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

à l'unanimité par 22 voix POUR

ALLOUE les subventions 2025 proposées.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025

Pour copie conforme, Le Maire,

Daniel SPAGNOLIS en ligne le 13/05/2025 X 14h18

REÇU EN PREFECTURE le 13/05/2025 Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20250512-2025_04_08_